

DÉCISION N° 2019-FS-0138

Projet SEDAR n° 2998544

Dossier n° 16907

**Objet : Bausch Health Companies inc.
Accord pour le placement à l'extérieur du Québec**

Vu la demande présentée par Bausch Health Companies inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 décembre 2019 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets de premier rang pour un montant maximal de 2,5 milliards de dollars US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 13 décembre 2019.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

JFN/rge